

COMPTE RENDU VISIOCONFERENCE/VEILLE Animée par CITOYENS & JUSTICE

Par Marie-Claire LETELLIER, Formatrice en Formation du 12 juin 2023 au 7 juillet 2023

La Justice réparatrice à l'épreuve des violences de groupe

Qu'est-ce que la justice réparatrice ?

Il s'agit d'une justice qui prend en compte les besoins des deux parties, l'auteur et la victime. Elle est dans le respect des besoins de la victime et de l'auteur. Le CJPM (Code de la Justice Pénale des Mineurs) priorise les notions de médiation et réparation. Le CPJM donne une place inédite à la victime. Les deux notions « réparation/médiation » sont indissociables. La victime est informée de ses droits en cours au niveau pénal. La médiation peut être pénale ou renforcée.

La mesure de réparation /médiation est une alternative aux poursuites fixées par le Magistrat de la MEJ (Mesure Educative Judiciaire). La durée maximum est d'un an.

Cadre légal et spécificités de la JR :

Loi du 15/08/2014 : n'exclut pas les mineurs

Circulaire du 15/03/2017 : adopte la mesure au statut de minorité et associe les parents.

Art 13-4 du CJPM : la JR devient un principe de la Justice pénale pour les mineurs :

Un cadre procédural facilitant

- Une place pour la victime plus importante
- Degré de maturité et capacité de discernement
- Accord des représentants légaux.

Autres spécificités :

- Mise en œuvre par le SA ou SAH.
- Reconnaissance des faits.
- Médiation restaurative associée à la famille

2017/2020 : groupes de travail et expérimentations nationales :

- UEMO
- Stemo
- EPM

A été mis en place tout un ***travail de formalisation***, de rédaction de formulaires, cahiers des charges, supports d'évaluation. Le but étant d'informer et orienter les jeunes (agresseurs et victimes).

Le problème sanitaire a engendré une suspension de ce travail- celui-ci a pu être réamorcé en 2022.

Il ressort un bilan positif de ce travail : un nouveau souffle dans l'accompagnement et de nouvelles compétences, partage d'informations.

Les acteurs principaux sont :

- Le Magistrat
- La PJJ
- Le SAH, service d'investigation éducative étudiant la situation et la personnalité du mineur en difficulté. Ainsi la médiation est mise en œuvre par les professionnels du SAH et du SP.
- Les professionnels centrés sur l'auteur.
- Les associations
- Les travailleurs sociaux

La réparation directe est préconisée lorsque la victime, personne physique, a parfaitement saisi les objectifs éducatifs, s'y associe, indépendamment de la réparation matérielle du préjudice subi. *Ceci est relatif à la circulaire du 13/12/2022-politique pénale en matière de délinquance des mineurs.*

La justice réparatrice permet de :

- Humaniser la victime auprès du jeune agresseur
- Lever les barrières
- Changer les mentalités.

Les effets de la JR

- Pour les participants :
- Penser l'autre, lui faire une place
- Libérer la parole
- Se sentir entendu/ reconnu
- Se sentir utile
- Dépasser les peurs/ honte/ culpabilité
- Améliorer l'estime de soi

Pour les professionnels :

- Nouveau souffle, retrouver du SENS
- Plus grande écoute
- Faire place aux émotions
- Démarche partenariale

Suite enquête justice réparatrice REP/MED pénale et justice restaurative :

- La situation est contrastée selon les territoires :

- Méconnaissance des mesures de juridictions
- Présence obligatoire de l'avocat des témoins
- Force de l'ordre mobilisée sur d'autres infractions
- Autres mesures prescrites

La complémentarité secteur public et secteur associatif reste à améliorer.

La réparation pénale :

- Du sur mesure pour les enfants et adolescents en conflit avec la loi :
- Recherche des objectifs de réparation pénale
- Son cadre juridique
- Pour qui prescrire ?
- Comment préconiser ?
- A qui confier ?
- Conseils et préconisations

Une réponse à la fois :

Restaurative et éducative : la mesure vise à favoriser une prise de conscience de l'autre sur les conséquences de son passage à l'acte sur la victime, sur la société, sur son entourage et sur lui-même

Créative et co-constructive :

La réparation pénale se construit avec le jeune et le travailleur social.

Les parents sont mobilisés.

La justice réparatrice à l'épreuve du groupe

Gilbert BERLIOZ, sociologue, consultant, spécialiste des politiques sociales

- Statut de chacun dans le groupe

1. Les obligés

2. Les engagés

3. Les incitateurs

Le rôle de chacun, le statut de chacun dans la rixe peut changer.

Pas de définition officielle.

- C'est toujours un affrontement physique entre jeunes. Ils viennent pour se battre, se blesser (bâton, barres de fer, couteaux..) Il n'y a pas d'arme à feu.
- Ce sont des jeunes mineurs (14-17 ans). Pas de gangs. Ce sont des jeunes hommes. Les filles présentes sont spectatrices.
- Le phénomène est essentiellement masculin.

Valeur de groupe

- Les rixes mobilisent une dizaine de personnes. Ce sont de grands groupes.
- Tout le monde entraîne tout le monde. C'est un processus d'entraînement.
- La rixe ne se cache pas. La visibilité fait partie de la rixe.
- Il y a une logique de meute, d'acharnement
- Symbolique de discernement, de responsabilité ; la violence, c'est une bande.
- Psychiquement, ce n'est pas le jeune.

Les motifs de la rixe sont dérisoires

- « C'est l'image de soi », « il m'a mal regardé », « vol de trottinette », « vol de casquette ».
- Certains jeunes ont une disposition au conflit.

- Ce n'est pas la cause mais le processus de constitution qu'il faut regarder. Il n'y a pas de logique de : « début, milieu et fin ».
- Le fait de réseaux sociaux, la rumeur alimente le phénomène de rixe. Il n'y a plus de temps de « pause » du conflit. Avec les réseaux sociaux, cela ne fait que s'amplifier.
- Celui qui a été victime peut devenir l'agresseur.
- L'affirmation territoriale : un quartier, un collège revient pour eux à la construction de leur identité. L'identité territoriale est un peu la filiation pour ces jeunes.

QUE FAIRE ?

Distinguer, avant, pendant, après. Les violences ne sont jamais sans lendemain.

Rentrer dans une méthode « processus »

Effets indélébiles sur le plan pénal. Tout le monde, environnement familial, amical est traumatisé. Certains ne passent plus dans certains quartiers par peur ou pas autorisés.

Les jeunes sont nécessaires pour qu'on comprenne.

Les passages à l'acte sont très agressifs. **Logique collective.**

La rixe n'est pas une délinquance comme les autres, pas d'enrichissement matériel mais symbolique.

La rixe est un phénomène social, ce n'est pas un fait divers. La rixe est un phénomène de société. **Cela doit être traité éducativement.**

Concernant les réseaux sociaux, importance que les adultes soient présents à l'image de la présence des éducateurs de rue d'antan

CRIMINOLOGIE-Anouck JEGO- doctorante en droit pénal et science criminelle. La logique criminelle derrière le passage à l'acte.

La rixe est un rdv donné entraînant une querelle violente entre 2 ou plusieurs personnes accompagnées de coups et injures impliquant majoritairement des

jeunes de mêmes sexes masculins.

Tous les jeunes ne passent pas à l'acte pourquoi ?

- Prévalence des facteurs individuels pour expliquer un passage à l'acte violent.
- Les facteurs de risques endogènes et exogènes liés à chaque individu.
- Le facteur de risque lié à l'âge.

Comment accompagner les jeunes ?

- Travail individuel sur les facteurs de risques.
- Tenir compte de la dynamique collective

Comment comprendre le passage à l'acte, et, travailler avec le jeune impliqué ?

La logique d'action, en jeu dans les violences collectives

- **Premier facteur** : l'abaissement du sentiment et des responsabilités individuelles.
- **Deuxième facteur** : l'imitation du comportement de l'autre.
- **Troisième facteur** : le phénomène de polarisation du groupe. Tout sentiment est contagieux. L'imitation va être décuplée pour l'adolescent.

Exemple d'accompagnement :

A l'aide d'un schéma une équipe a pu visualiser le rôle de chacun dans la rixe, ainsi que les motifs.

Grâce à un **support** : le portrait chinois, chaque jeune devait interviewer l'autre.

1. Travail autour de la communication.
2. Travail autour des émotions. Chacun notait ce qu'il ressentait. Les mettait en mots.
3. Rayer les mots qui leur « parlait » moins.
4. Travail autour des mots.
5. Tableau avec des émotions liées à chacun.

6. Jeu de mimes autour des émotions.

7. Une fois l'émotion repérée, travail autour de l'empathie.

8. Montage d'une vidéo autour du travail qui a été fait avec le groupe et la simulation d'une audience au pénal.

Autre méthode de travail :

Suite entretien avec les mineurs + parents, travailler sur les faits :

- Rencontres individuelles
- Inciter les parents
- Ateliers collectifs.

- Aborder la violence de manière générale pour ensuite évoquer le harcèlement.
- Amener à faire réfléchir de manière plus large sur les violences, les victimes pour ensuite les amener à réfléchir sur leur propre violence.

Observations : les victimes ne dénoncent pas forcément tous les acteurs. La victime peut participer aux prémices des actes.

Les parents ont quelques fois eux-mêmes subi ces violences. Phénomènes transgénérationnels.

Samantha ENDERLIN – Directrice générale APCARS- PARIS . Travaille avec la PJJ autour de la Justice restaurative avec la justice de proximité.

- Groupe de travail autour des rixes :
- Reconnaissance des faits.
- Information éclairée des participants.
- Consentement éclairé.
- Confidentialité des échanges.
- Autorité parentale.

Travail autour de la rixe mené en même temps qu'un travail effectué autour de la citoyenneté. Des mises en scènes de professionnels ont pu sensibiliser les jeunes auteurs.

Apprendre aux jeunes de faire « groupe autrement », « faire cadre autrement ».

Le 18 et 19 /10, visio sur le thème des violences intra familiales ; violences conjugales, et violences sexistes.